



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV
Direction de la Vie Universitaire

2^{ème} année Master « Droit, Economie, Gestion »
Mention « Droit public et Science politique »
Spécialité « Politique comparée : pensée et régimes politiques »
Parcours Recherche

Enseignements et contrôle des connaissances : 2011-2012 à 2015-2016

Premier semestre		Total semestre : 130 h – 30 ECTS					
UE 1 – 1 Conceptions et formes du pouvoir politique 1⁽¹⁾		TOTAL : 60 h			Total ECTS : 14		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Les idées politiques contemporaines en débat			30h	/70	7	Ecrit	2h
Les régimes politiques des puissances émergentes			30h	/70	7	Ecrit	2h
Total / 140 – Capitalisation de l'UE à partir de 70 points.							
UE 1 – 2 Mutations du pouvoir politique⁽¹⁾		TOTAL : 30 h			Total ECTS : 8		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Transitions politiques et changements politiques			15h	/40	4	Oral	
Technique et politique : la pensée de Jacques Ellul			15h	/40	4	Oral	
Total /80 – Capitalisation de l'UE à partir de 40 points							
UE 1 – 3 Séminaire de méthode⁽¹⁾		TOTAL : 20 h			Total ECTS : 4		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Théorie et méthodes de la politique comparée			20h	/40	4		
UE1 – 4 Séminaire de langue⁽¹⁾		TOTAL : 20 h			Total ECTS : 4		
Langue au choix : anglais, espagnol, allemand			20h	/40	4		
Total /80 – Capitalisation de l'UE à partir de 40 points							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points et aucune UE inférieure à 8/20.							

Deuxième semestre		Total semestre : 70 h – 30 ECTS					
UE 2 –1 Conceptions et formes du pouvoir politique 2⁽¹⁾		TOTAL : 60 h			Total ECTS : 14		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
Ordre social et ordre politique : autoritarisme et totalitarisme			30 h	/70	7	Ecrit	2h
La démocratie en question			30 h	/70	7	Ecrit	2h
Total / 140 – Capitalisation de l'UE à partir de 70 points.							
UE 2 -2 Mémoire de recherche		TOTAL : 10h			Total ECTS : 16		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
Séminaire de méthodologie du mémoire			10h	/160		Soutenance	
Total /160 – Capitalisation de l'UE à partir de 80 points.							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points et aucune UE inférieure à 8/20.							

⁽¹⁾UE communes aux parcours Recherche et professionnel

Enseignements et contrôle des connaissances : 2011-2012 à 2015-2016

EXAMENS TERMINAUX

Périodes d'examens

Il est organisé une session unique d'examens.

Clauses valables pour toutes les sessions

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

REGLES DE VALIDATION

- 1) **Validation des unités d'enseignements.** Chaque unité d'enseignements est validée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leurs coefficients, est au moins égale à 10/20.
- 2) **Validation des semestres.** Chaque semestre est validé lorsque chacune des unités qui le composent a été validée. La validation d'un semestre est également acquise par compensation lorsque la moyenne des notes des unités qui le composent, affectées de leurs coefficients, est au moins égale à 10/20, à condition toutefois qu'aucune unité d'enseignement n'ait une note inférieure à 8/20.

Un **bonus Sport** de 15 points maximum par semestre peut être attribué à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du SUAPS).
- 3) **Validation de l'année :** La 2^e année du Master est validée lorsque les deux semestres qui la composent ont été validés. La validation de l'année est également acquise par compensation lorsque la moyenne des deux semestres est au moins égale à 10/20, à condition toutefois que la moyenne obtenue dans chaque unité ne soit pas inférieure à 8/20.
- 4) Le jury peut autoriser l'étudiant ajourné à redoubler la deuxième année de master 2. Dans ce cas, l'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement éventuellement acquises.